

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET VISANT À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE
ROUTIÈRE - (N° 2104)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 58

présenté par

Mme Descamps, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Lenormand, M. Molac,
M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Saint-Huile et M. Taupiac

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 38, substituer aux mots :

« même code »,

les mots :

« code de la route ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est rédactionnel. La précédente mention du code de la route est suffisamment éloignée de cet alinéa pour apporter cette clarification rédactionnelle toute simple.